

## Les ambitions de l' Onglerie

Premier réseau de franchisés en matière de soin des ongles, l'enseigne française vient d'acheter, via le Groupe Vénus, le réseau de franchise By V afin de conforter sa position sur le marché de l'esthétique.

Créée en 1983 à Bordeaux, L'Onglerie (115 instituts) affiche un bilan positif : un CA de 18,45 millions d'euros en 2022, soit +23 % par rapport à 2021. Et la marque poursuit son développement, avec huit nouveaux instituts et la reprise de quatre autres annoncés pour 2024.

« C'est le renouveau de cette enseigne dont le concept n'avait pas changé depuis plus de vingt ans. Nous déployons un nouveau concept store qui se déclinera progressivement à l'ensemble des instituts du réseau : nouveau design, nouveau packaging, nouvelles tables de travail, plus ergonomiques pour plus de confort pour les client(e)s et pour nos techniciennes. En octobre, tous les nouveaux soins d'ongles sont sortis. Début 2024, ce sera le tour de la nouvelle gamme de crèmes, gommages, masques de mains et de pieds qui arriveront dans nos instituts et e-shop. Et j'espère dans de nouveaux circuits de distribution. En ce sens, nous sommes actuellement en discussion avec d'autres enseignes », révèle Angélique Gascoin, PDG de L'Onglerie et présidente du groupe Vénus.

Selon la dirigeante, « le rachat du groupe de bars à ongles By V (38 instituts) apporte une complémentarité et une synergie



Angélique Gascoin, PDG de L'Onglerie.

avec L'Onglerie en termes de modèle économique, de configuration technique et de clientèle. Le groupe By V se développe au sein des centres commerciaux tandis que celui de L'Onglerie est majoritairement dans les centres-villes. Techniquement, By V nous apporte un nouveau métier, celui du regard (cils, sourcils). Ce rachat acte la naissance du groupe Vénus, qui regroupe les franchises L'Onglerie® et By V. La holding représente désormais près de 500 emplois et 153 instituts spécialisés répartis dans l'Hexagone, et un chiffre d'affaires consolidé de

24 millions d'euros. »

Cinq nouveaux instituts By V verront le jour en moyenne par an. Le premier vient d'ouvrir, en propre, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux. Un deuxième verra le jour à Nantes début 2024. « Cette acquisition est une opportunité pour nos franchisés de diversifier leurs activités notamment en ayant la possibilité de devenir pluri-franchisé sur les deux enseignes », précise la présidente du groupe Vénus.

Avec 6 % du marché, le réseau de franchise L'Ong-

lerie (1) occupe une place de choix dans un secteur, celui de la beauté des mains et des pieds, qui représente 15 % du marché de la beauté en France (3,5 milliards d'euros en 2020).

### Un métier pas reconnu

De ce fait, la concurrence est rude et diverse. Angélique Gascoin lance un appel au gouvernement pour qu'il reconnaisse ce métier. « La concurrence n'est pas encadrée par les pouvoirs publics car le métier n'est pas reconnu en tant que tel. Aujourd'hui, on est pris pour une niche de l'esthétique alors que c'est un métier ! Certains concurrents sont très bien, mais beaucoup d'autres s'installent parfois dans leur salon, achètent les produits sur Aliexpress ou Amazon et se forment sur des vidéos YouTube ! On veut être entendus et reconnus. L'Onglerie, marque déposée, a été l'un des créateurs de ce métier en France. Nous pouvons apporter notre expertise et des connaissances techniques. De plus, nous produisons nos propres produits à L'Onglerie et ils répondent aux normes cosmétiques européennes ».

Anna DAVID

(1) Avec ses deux enseignes, le groupe Vénus représente 10 % du marché (L'Onglerie, 6 %, le groupe By V, 4 %).

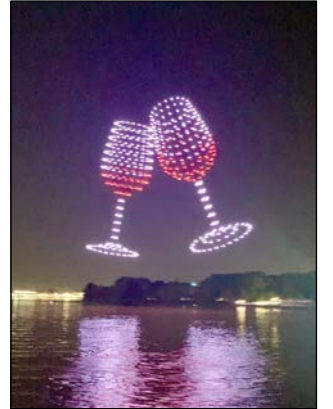
## Dronisos récompensée

L'entreprise Dronisos, installée à Bègles, est spécialisée dans la création de spectacles de drones autonomes. Elle est l'une des lauréates des Trophées INPI 2023. Lors de la remise des prix le 23 novembre dernier à Paris, Dronisos a ainsi remporté le trophée dans la catégorie start-up pour « le rôle essentiel de la propriété industrielle dans sa stratégie de développement ».

Depuis son lancement en 2016, l'entreprise allie art, sciences et technologies pour proposer des vols en essaim de drones chorégraphiés, donnant vie à de spectaculaires tableaux dans le ciel. La start-up girondine, qui emploie 45 salariés, intervient notamment lors d'événements en extérieur et en intérieur, dans les parcs d'attractions ou lors de cérémonies officielles ou sportives.

Derrière le succès de Dronisos se cachent des innovations techniques remarquables : le « Yaw From Motion », qui permet à un drone qui a perdu son cap de s'autocorriger et de pouvoir être localisé ou encore le « Hot-swap », qui permet de remplacer un drone défectueux ou en panne de batterie au cours d'une chorégraphie, sans en interrompre le déroulé.

Dronisos innove dans le domaine technologique, mais aussi dans celui de la création artistique. Le 14 juillet der-



Spectacle réalisé par Dronisos lors de la dernière édition de Bordeaux fête le vin.

Ph AD

nier, elle a ainsi battu pour la deuxième fois le record du plus grand spectacle de drones d'Europe, avec l'utilisation de 1.500 engins lors d'un spectacle à Disneyland Paris.

« Vingt-deux personnes composent l'équipe Recherche et Développement chez Dronisos. Ce trophée INPI est donc la reconnaissance de tous nos efforts menés en termes d'innovation. Le marché du spectacle de drones est en pleine explosion et nous avons eu la chance d'être les premiers présents sur ce secteur. Notre objectif est de conserver cette avance en nous appuyant fortement sur l'innovation », déclare Laurent Perchais et Jean-Dominique Lauwereins, cofondateurs de Dronisos.

dronisos.com

## La prévention selon Tiki

La start-up bordelaise conçoit et développe des systèmes technologiques de prévention d'accidents domestiques du quotidien destinés à protéger les enfants.

Tiki, accompagnée par Unitec, a été créée en 2022 par trois ingénieurs. Mais l'idée infusait dans la tête de l'un des cofondateurs, Michel Sirvent, depuis 2001, à la suite d'une expérience personnelle, lorsqu'il a sauvé in extremis son fils de 3 ans d'une noyade.

En France, les accidents domestiques sont la première cause de mortalité infantile. « 720.000 enfants de 0 à 6 ans sont victimes d'accidents domestiques chaque année, soit 2.000 par jour. (1) Les accidents domestiques les plus courants incluent la chute, l'intoxication, l'étouffement, la noyade et les brûlures. Ces accidents, dans leur immense majorité, sont évitables », rappellent les responsables de Tiki.

C'est ainsi qu'est née l'idée de créer une solution de protection des accidents domestiques, Tiki Smart. Vingt ans après l'expérience vécue par Michel Sirvent, la technologie a bien évolué et elle est prête pour développer un système de prévention. Contrairement



L'équipe de Tiki.

Ph IVONIS - Lucas Gorry.

aux systèmes d'alarme traditionnels qui signalent uniquement un danger immédiat, Tiki prévient en identifiant les zones de danger, notamment grâce à une technologie périmétrique de pointe et en alertant les parents avant que l'enfant ne soit exposé au risque. « En fonction du danger auquel l'enfant est exposé, ce sera de la détection périmétrique, détection d'ouverture... », précise Sylvain Le Bozec, cofondateur de Tiki.

Pour cela, Tiki combine une smart box sonore équipée d'un flash lumineux, un

bracelet pour les enfants et une balise bluetooth (appelée tag) qui délimite une zone de danger ou détecte un mouvement. Ce dernier communique avec la smart box et l'application mobile. Lorsque l'enfant, équipé du bracelet, s'approche d'une zone de danger (piscine, escalier, balcon, barbecue) ou ouvre une zone de danger (placard à pharmacie, boîte à outils) détectée par le tag, la smart box déclenche immédiatement une alerte sonore et lumineuse, tout en envoyant une notification en temps

réel à une application mobile dédiée. (2)

« C'est un système nomade, qu'on peut emporter en vacances, chez les grands-parents, en pique-nique en forêt, à la plage... pour pouvoir être alertés dès que l'enfant s'éloigne de nous ou s'approche d'un danger », explique Sylvain Le Bozec.

L'équipe de Tiki aura l'occasion de présenter sa solution innovante lors du CES (Consumer Electronics Show), le plus grand salon de la technologie et de l'électronique grand public au monde, qui se déroulera du 9 au 12 janvier prochain à Las Vegas. « C'est un rendez-vous très important pour nous. Aujourd'hui, nous sommes à la recherche d'un investisseur pour pouvoir accélérer le développement et la commercialisation », lance Sylvain Le Bozec.

Anna DAVID

(1) Source : santépubliquefrance.fr  
(2) Il s'agit d'un prototype fonctionnel. Son prix n'est pas encore fixé. Il devrait se situer aux alentours de 300 à 350 € pour le pack de base (en fonction du nombre de tags, de bracelets d'alerte...) pour s'adapter à toutes les configurations, en fonction de la taille de la maison, des familles nombreuses, etc.

## Pour une ville végétalisée

Dans un contexte où donner une réponse aux enjeux environnementaux est plus que jamais nécessaire - 2023 est l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec des records de chaleur battus dans divers endroits du monde -, Vegetek a lancé un brevet dont l'ambition est de faire de la ville un espace plus durable et résilient.

Après deux ans de recherche, de tests et de prototypage, Vegetek a déposé l'an dernier auprès de l'INPI (Institut national de la Propriété industrielle) le brevet d'un tout nouveau procédé de production de murs et de balcons végétalisés. Développée en interne et soutenue notamment par la Région Nouvelle-Aquitaine, cette solution innovante en béton armé bas-carbone, isolant et préfabriqué, peut facilement être installée par n'importe quelle entreprise du BTP.

L'entreprise bordelaise développe des façades et des toits végétalisés. Esthétiques et écologiques, « ils combattent efficacement les îlots de chaleur urbaine, améliorent l'isolation phonique et thermique, et apportent couleur et verdure à l'environnement urbain. Ils renforcent aussi l'étanchéité des bâtiments et accroissent la durabilité des infrastructures. Plus encore, grâce à une meilleure isolation thermique, les murs végétalisés contribuent également à réduire



Mur végétalisé par Vegetek.

Ph Vegetek

les dépenses énergétiques », affirme-t-on chez Vegetek.

La volonté de la société bordelaise est de « faire revenir la nature dans les villes pour œuvrer en faveur d'un environnement décarboné ». Pour cela, Vegetek a investi massivement en R&D.

Pour rappel, la société Vertige Mon Toit Vert, fondée en 2007, avait déjà changé la donne avec son nouveau concept de « prêt à poser végétal » pour toitures. Après quinze années d'investissement en R&D et plus de 750.000 m<sup>2</sup> de toitures végétalisées, Vertige est devenue Vegetek. Elle a réalisé la pose de son premier mur végétalisé sur son bâtiment expérimental pour les chercheurs et ingénieurs du secteur R&D, le 25 octobre à Cenon.